

07 déc 2007 -10:36

Appartient à [Conseil des ministres du 7 décembre 2007](#)

## Convention AFMPS / Project Farmaka

Approbation d'un projet de convention entre l'AFMPS et l'asbl Project Farmaka

Approbation d'un projet de convention entre l'AFMPS et l'asbl Project Farmaka

Sur proposition de M. Didier Donfut, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet de convention entre l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) et l'asbl Project Farmaka.

Cette convention vise à financer le projet de diffusion d'information sur les médicaments de Project Farmaka pour un montant de 600.000 euros, pour la période allant du 2 octobre 2007 au 1er octobre 2008. La continuité de l'information indépendante orale diffusée par les visiteurs médicaux de l'asbl sera ainsi assurée.

L'asbl Project Farmaka a en effet développé depuis 1998 un projet unique en Belgique de diffusion d'information sur les médicaments par des visiteurs médicaux indépendants. L'asbl a donc acquis une grande expérience et présente des garanties d'indépendance et de compétence en la matière.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs subventions de la part de la direction générale des Médicaments du SPF Santé publique. L'AFMPS a repris, le 1er janvier 2007 les compétences de cette direction et a notamment pour mission d'assurer, de leur conception jusqu'à leur utilisation, la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments, notamment par la diffusion d'informations sur le bon usage des médicaments.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe